

# **PROPOSITION PROVISOIRE DE LA COMMISSION DE PILOTAGE RELATIVE AUX AMELIORATIONS A APPORTER A LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS AFIN DE L'INSCRIRE DANS LES OBJECTIFS DU CONTRAT POUR L'ECOLE**

## **I. Rappel du contexte**

Dans sa priorité n°5 "Mieux préparer les enseignants", le "Contrat pour l'école" prévoit de revoir la formation initiale en fonction des priorités qu'il définit. A cette fin le "Contrat pour l'école" prévoit que la Commission de pilotage remette, avec le Conseil général des Hautes Ecoles et le Conseil Interuniversitaire de la Communauté française, un avis sur les améliorations à apporter à la formation initiale des enseignants afin d'inscrire celle-ci dans les objectifs du présent Contrat pour l'Ecole. Le contrat fixait une échéance à valeur indicative pour l'accomplissement de cette tâche au 30 juin.

Au mois d'octobre dernier, le Président a rencontré les représentants de ces deux organismes avec lesquels il avait été convenu que la Commission de pilotage repère les priorités mises en avant dans le Contrat pour l'école et qui doivent être « impactées » au niveau de la formation initiale des enseignants. Les priorités ainsi dégagées devaient ensuite être soumises à l'approbation du CIUF et du Conseil Général des Hautes Ecoles. Sur cette base, un groupe de travail restreint commun aux trois instances devait se mettre en place pour préparer l'avis conjoint à transmettre au Gouvernement.

Ce point a été mis à l'ordre du jour des réunions des 13/12/05 et 17/01/06 afin de dégager les priorités du "Contrat pour l'école" à impacter dans la formation initiale. Faute d'avoir pu trouver un consensus général en séance sur les propositions faites par le secrétariat, la Commission de pilotage a jugé utile d'interroger les trois Conseils généraux sur la question.

## **II. Propositions de la Commission de pilotage**

La proposition qui est faite ci-après a été élaborée à partir des avis remis par le Conseil Général de concertation de l'enseignement spécialisé, du Conseil Général de l'Enseignement fondamental et du Conseil Général de concertation de l'Enseignement secondaire, lesquels sont joints en annexe.

### **II.1. Les difficultés de la formation initiale**

La formation initiale connaît un certain nombre de difficultés dont deux semblent majeures:

- d'une part, l'écart entre la formation reçue et les conditions du métier, entre autres eu égard au fait que la formation initiale est assurée par des formateurs qui ne possèdent le plus souvent qu'une connaissance théorique des réalités de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, tant ordinaire que spécialisé;
- d'autre part, la pratique quotidienne de l'enseignant est en "complexification" constante qui conduit à comprendre que la formation initiale est à inscrire comme pour tout métier en évolution, dans le cadre général d'une indispensable formation continuée.

Outre ces deux difficultés majeures, il faut également souligner que la formation initiale semble souffrir:

---

**Secrétariat :** Service général du Pilotage du système éducatif  
20-22 Bd du Jardin Botanique – 1000 BRUXELLES – Fax : 02 690 82 39  
Yvan Aafort – Tél : 02 690 82 01 – [yvan.aafort@cfwb.be](mailto:yvan.aafort@cfwb.be)  
Sophie Petyt – Tél : 02 690 82 03 – [sophie.petyt@cfwb.be](mailto:sophie.petyt@cfwb.be)

---

- d'un décalage réel entre finalités du décret «Formation initiale» (former des praticiens réflexifs) et les préoccupations des étudiants (apprendre les gestes professionnels essentiels);
- du décalage entre le profil des candidats à la formation initiale et les préoccupations des formateurs relatives aux exigences du métier.

Ces considérations amènent la Commission de pilotage à estimer que l'entrée dans le métier gagnerait à faire l'objet d'un accompagnement spécifique des jeunes enseignants, une sorte de «parrainage» bien défini mais reconnu statutairement pour éviter l'isolement du jeune professeur mais aussi pour garder des contacts avec la formation initiale.

## **II. 2. L'encadrement en formation initiale**

La Commission de pilotage estime:

- qu'il est souhaitable tant pour l'enseignement fondamental que pour l'enseignement secondaire:
  - que les maîtres-assistants acquièrent non seulement une expérience de terrain mais avant tout une formation en didactique, également sous forme de formation continuée;
  - que l'on définisse pour les maîtres de formation pratique et les maîtres de stage un profil lié aux exigences de la fonction et un statut plus clair.
- que la formule de «parrainage» proposée aux jeunes enseignants du secondaire entrant en fonction serait également bénéfique aux institutions de formation initiale grâce aux retours de situations concrètes évolutives qui pourraient être davantage prises en compte dans des séminaires d'intégration organisés en partenariat dans le cadre de la formation initiale.
- en particulier, qu'il est souhaitable pour l'enseignement fondamental:
  - de promouvoir les cursus des psychopédagogues et des licenciés en sciences de l'éducation qui s'appuient sur une expérience de terrain dans l'enseignement fondamental;
  - de mettre en place une formation continuée à l'intention de ces professionnels;
- en particulier qu'il convient pour l'enseignement spécialisé :
  - que l'un des critères de choix du maître de stage soit que celui-ci puisse témoigner d'une expérience de la pratique de terrain dans l'enseignement spécialisé;
  - que les objectifs spécifiques du stage dans cet enseignement, les modalités d'accompagnement et d'évaluation soient précisés au maître de stage;
  - que les exigences soient pertinentes en fonction des objectifs, de la typologie et de la forme d'enseignement dans laquelle le futur enseignant évolue.

## **II. 3. L'articulation «théorie-pratique»**

Afin de pouvoir assurer une meilleure articulation entre théorie et pratique, la Commission de pilotage estime qu'il faudrait :

- initier et développer la pratique réflexive après chaque stage;
- rééquilibrer les volumes horaires AFP (ateliers de formation professionnelle);
- augmenter les volumes horaires de PP (pratique professionnelle durant toute la formation);
- instaurer un stage actif obligatoire de 15 jours ouvrables pour permettre à la formation initiale de conduire à l'enseignement spécialisé.

## **II. 4. Les contenus indispensables à maîtriser**

Aujourd'hui, les préoccupations majeures des professionnels de l'éducation sont :

- une bonne maîtrise des savoirs à enseigner et des savoirs théoriques dont ils sont issus ( y compris de leurs fondements épistémologiques);
- une bonne connaissance des compétences à faire acquérir par les élèves;
- l'évaluation des acquis des élèves à travers les compétences;
- la gestion de l'hétérogénéité des groupes-classes ;
- la communication avec les partenaires de l'école (collègues, inspecteurs, direction, parents, personnel médical interne et externe...) devant lesquels les jeunes enseignants seront amenés à agir;
- une bonne connaissance des prescrits légaux.

En réponse à ces préoccupations, la Commission de pilotage propose que la formation initiale envisage:

- une connaissance approfondie de la méthodologie (principes et techniques pour faciliter les apprentissages et l'action éducative) et de la didactique (techniques et méthodes d'apprentissage propres à chaque discipline) afin d'organiser les apprentissages dans une perspective systémique;
- une bonne connaissance de la psychologie du développement, de la psychologie de l'apprentissage, de la psychologie cognitive et de l'épistémologie, en ce compris une bonne connaissance des principaux troubles psycho-affectifs, des troubles du développement et des troubles instrumentaux afin de conduire à l'identification des difficultés que peuvent rencontrer les élèves en cours d'apprentissage et favoriser la mise en place de régulations des apprentissages et/ou le relais à des «spécialistes»;
- de bonnes connaissances sociologiques et socio-économiques afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles certains élèves se trouvent confrontés;
- une analyse critique des méthodes et manuels scolaires sur le marché;
- une réflexion sur la nouvelle culture d'évaluation, telle que prévue décrétalement afin de préparer son application concrète sur le terrain;
- une réflexion sur l'importance des compétences à acquérir, -intra- et inter-personnelles, pour assurer la rencontre avec tous les publics dans l'enseignement;
- une réflexion sur l'accompagnement des parents d'élèves présentant des difficultés scolaires, des déficiences et/ou des handicaps;
- le développement du travail en équipe au sein d'un projet pédagogique;
- une approche approfondie des prescrits légaux afin de leur donner sens dans la pratique quotidienne;
- un meilleur accès pour les étudiants aux outils pédagogiques et didactiques performants, basés notamment sur les nouvelles technologies.

## **II. 5. Le recrutement des étudiants enseignants**

Idéalement la formation initiale des enseignants gagnerait à organiser:

- en ce qui concerne la maîtrise de la langue d'enseignement, une épreuve diagnostique et libératoire organisée systématiquement en début de cursus et l'organisation de modules compensatoires pour aider les candidats identifiés comme non satisfaisant à l'épreuve;
- dans le cadre des accords de Bologne, l'intégration dans la formation du principe de valorisation des expériences acquises dans une perspective de modularisation des cursus.

La Commission de pilotage souligne néanmoins que la lisibilité et la juste reconnaissance du métier dans la société sont deux éléments fondamentaux pour le recrutement des futurs enseignants.